



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Liège - division Namur



**\*18115692\***

le **16 JUL. 2018**

Pour le Greffier

Greffé

N° d'entreprise : **0450 485 519**

**Dénomination**

(en entier) : **Ets Pepin, Evrard & Cie**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Morgelines 8 à 5100 Naninne**

### Objet de l'acte : **Nomination commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018:

Après délibérations, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Nomination d'un commissaire

Sur proposition des administrateurs, l'assemblée décide de nommer Audicia SPRL (Numéro d'entreprise : BE0667.912.009 / RPM Mons Charleroi, division Charleroi), ayant son siège à Rue de Bomérée 89, 6534 Gozée, représentée par Monsieur Philippe Beriot, réviseur d'entreprise, ayant son bureau à Rue de Bomérée 89, 6534 Gozée, en qualité de commissaire pour une période de trois années comptables, nomination effective à partir de ce jour et prenant fin après l'assemblée générale qui délibérera et décidera des comptes annuels de la troisième année comptable.

La rémunération annuelle du commissaire est fixée à 2.730€ HTVA.

Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald De Woot pour le compte de la SPRL RDW Management  
Administrateur délégué

Documents déposés:

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018
- Attestation du déposant et copie recto-verso de carte d'identité

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).